

LE JOUR, 1946
16 NOVEMBRE 1946

CEUX QUI VEULENT PARTIR...

Le nombre de jeunes Libanais qui voudraient émigrer grandit. Pour expliquer ce penchant, il n'y a pas seulement le vieil instinct migrateur et le goût des voyages.

Pendant que tous nos travailleurs manuels sont occupés (au point que la main d'œuvre syrienne trouve à s'employer assez abondamment au Liban), les chômeurs intellectuels (ou apparentés aux intellectuels) se multiplient.

Diplômés oisifs de toutes catégories, candidats à des emplois dans le commerce, ouvriers de l'esprit désœuvrés deviennent légion. Devant cette jeunesse inquiète et qui, au-delà de nos horizons, cherche naturellement des issues, on ne peut pas se montrer impassible. Il faut qu'ici quelque chose soit fait pour trouver à la connaissance et à l'intelligence des débouchés. Le Liban ne forme pas ses fils, il ne les voit pas devenir des hommes, pour qu'ils le quittent et s'en aillent.

Le problème est tel qu'il impose des devoirs à l'Etat. A côté de tant de « commissions » qui somnolent et dont subsiste à peine le souvenir, il en faudrait une qui se saisisse avec passion de cette grave question des intellectuels libanais sans travail et qui s'occupent de ces jeunes gens avant que leur départ ne devienne fatal. On peut imaginer un effort, en leur faveur, dans les domaines les plus divers ; mais avant tout, la création d'un centre où on puisse les compter, les interroger et venir à leur aide.

C'est aussi un fait que les lois sociales, telles qu'on nous les a données, de l'aveu de ceux qui les connaissent le mieux et qui les désiraient le plus, entravent le recrutement et découragent les bonnes volontés.

Les charges, les risques, les dispositions impératives et les menaces sont tels que personne n'ose plus s'aventurer sauf l'extrême nécessité et qu'il n'est plus de chef d'entreprise qui ne tremble devant un engagement nouveau.

Tel voudrait faire une tentative, hasarder un engagement, qui y renonce de crainte du papier timbré et des conséquences ingrates d'un acte généreux et humain.

Tant il est vrai que la loi dans sa sécheresse est différente de la vie, tant il est évident que la lettre tue et que l'esprit vivifie.

Nous n'avons pas l'intention ni la possibilité d'aller ce matin au fond d'un problème aux aspects si divers, aux incidences si vastes. Qu'il nous suffise d'inviter à réfléchir **sur ce fait que les sévérités de la loi tuent la loi comme celles de la fiscalité tuent l'impôt.**

Les mêmes lois ne sont pas faites pour tous les pays. Tout dépend des circonstances, des possibilités et des hommes.

Pour que la menace d'émigration de nos meilleurs éléments ne devienne pas un fait désastreux, hâtons-nous d'agir avec force.

Avec des solutions matérielles pressantes, tous les intéressés attendent d'une politique clairvoyante et compréhensive un secours moral.